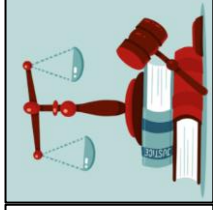
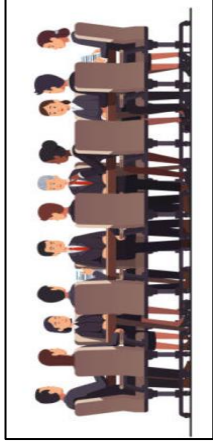


F. Hollande



E. Macron



②



1. Les électeurs s'inscrivent sur les listes électorales.



2. Les candidats font connaître leur programme.



3. Les électeurs se renseignent sur les candidats et leurs programmes.



4. Le jour des élections, les électeurs vont à leur bureau de vote et prouvent qu'ils sont inscrits sur les listes électorales.

Les étapes pour voter



5. En secret, dans l'isoloir, chaque électeur glisse le bulletin nommant le candidat de son choix, dans une enveloppe.



6. L'électeur glisse l'enveloppe dans l'urne.



7. Il signe un registre pour prouver qu'il a voté (une seule fois).



8. Le soir venu, on ouvre les urnes et on compte les voix : c'est le dépouillement.



Le palais de l'Élysée, dit l'Élysée et anciennement l'Élysée-Bourbon, est un ancien hôtel particulier parisien. Il est la résidence officielle d'Emmanuel Macron, président de la République française depuis le 14 mai 2017.

Quand tu auras 18 ans, tu pourras obtenir une carte d'électeur qui sera la preuve que tu as le droit de voter.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE

CARTE ÉLECTORALE



SCRUTIN N°1	SCRUTIN N°2
SCRUTIN N°3	SCRUTIN N°4
SCRUTIN N°5	SCRUTIN N°6

Signature de la
directrice :

Signature du
titulaire :

CACHET DE L'ÉCOLE :

DATE DE NAISSANCE : / /

Lieu de naissance (ville, département) :
.....

LIEU DE VOTE :

NOM – PRÉNOM
CLASSE DU TITULAIRE